



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 15 FEVRIER 2024**

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal : 39

En exercice : 39

Ayant pris part à la délibération : 38

Mis en ligne le : 22/02/2024

L'an deux-mille vingt-quatre et le quinze du mois de février à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de VITROLLES a été assemblé au lieu habituel de ses séances, sur la convocation qui lui a été adressée par le Maire, conformément aux, articles. L 2121.10 à L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de M. GACHON Loïc, Maire.

Étaient présents à cette assemblée tous les conseillers municipaux à l'exception de :

Présents : M. GACHON - M. MONDOLONI - Mme CZURKA - M. AMAR - Mme MORBELLI - M. MERSALI - Mme CUIILLIERE - M. GARDIOL - M. PORTE - Mme NERSESSIAN - M. MICHEL - Mme DESCLOUX - M. PIQUET - M. RENAUDIN - M. OULIE - Mme HAMOU-THERREY - Mme MICHEL - Mme RAFIA - Mme BERTHOLLAZ - M. DE SOUZA - Mme ROVARINO - Mme CHAUVIN - M. JESNE - M. SAURA - M. MENGEAUD - M. SAHRAOUI - Mme SAHUN - M. ALLIOTTE - Mme PIOMBINO - M. WAHARTE

Pouvoirs :

Mme ATTAF à Mme CUIILLIERE - Mme ROSADONI à M. PIQUET - Mme LEHNERT à M. RENAUDIN - Mme CARUSO à Mme MICHEL - M. FERAL à M. ALLIOTTE - M. BOCCIA à Mme SAHUN - M. SANCHEZ à M. WAHARTE - M. GACHET à Mme PIOMBINO

Absents :

M. BORELLI

Secrétaire de séance : M. Malick SAHRAOUI

OBJET : ALIENATION DE MATERIEL ET SORTIE D'INVENTAIRE

N° Acte : 3.2

Délibération n°24-05

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales
Vu l'instruction comptable M57

Dans l'exercice de ses compétences, la Commune de Vitrolles a constitué au fil des ans un patrimoine mobilier lui permettant d'exercer les missions qui lui sont dévolues.

Aussi, en vue du renouvellement de ce parc, la commune procède régulièrement au remplacement de ces matériels en raison de leur âge ou de leur état de vétusté ou lorsqu'ils sont devenus obsolètes.

Ces différents matériels acquis en investissement, doivent être retirés de l'inventaire physique de la commune et de l'inventaire comptable à savoir le document dénombrant et évaluant pécuniairement l'ensemble du patrimoine, bien par bien.

R E P U B L I Q U E F R A N C A I S E

La sortie physique du patrimoine des matériels et mobiliers peut s'effectuer de deux manières :

- soit par vente, don ou réforme,
- soit par destruction, perte ou vol.

Ces différentes sorties se concrétiseront sur le plan comptable par des cessions (vente ou don), des sinistres (recyclage et/ou destruction) ou des mises à la réforme (destruction, détérioration ou réforme).

Quelle que soit le mode, la sortie d'une immobilisation est toujours enregistrée en comptabilité pour sa valeur nette comptable qui est égale à sa valeur historique (prix d'acquisition) augmenté des adjonctions et déduction faite des amortissements éventuels constatés.

Pour ce faire, le maire informe le comptable de la sortie de l'immobilisation :

- Par la voie classique des titres et des mandats lorsque l'opération est budgétaire,
- Par le biais d'un certificat administratif pour les opérations d'ordre non budgétaires.

Il est demandé aux membres de l'assemblée d'autoriser la sortie d'inventaire des biens répertoriés en annexe devenus hors d'usage destinés à la destruction ou au recyclage, ou ayant été volés, ou dont l'état de vétusté ne permet plus une utilisation pour l'exécution des missions de services publics et qui seront mis en vente et le cas échéant pourront être détruits.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé de son Président et après avoir délibéré, vote par 34 voix Pour et 4 Abstentions (PIOMBINO Patricia représentant : GACHET Jean-Pierre / WAHARTE Stéphane représentant : SANCHEZ Philippe)

DECIDE l'aliénation et la sortie d'inventaire des biens répertoriés dans le tableau annexe ;

AUTORISE la destruction ou le recyclage, ou la cession des biens répertoriés dans le tableau annexe.

Le Secrétaire de Séance

M. SAHRAOUI



POUR EXTRAIT CONFORME
VITROLLES, le 21/02/2024

P. le Maire et par délégation
La Directrice des Affaires Juridiques et
Institutionnelles

C. LANZARONE



Tableau annexe de la délibération ALIENATION DE MATERIEL ET SORTIE D'INVENTAIRE du 15 février 2024

N°INVENTAIRE	N° PARC	BON DE COMMANDE	DESIGNATION	IMMAT.	ACHAT	SERVICE	KMS / HRS	ETAT	VALEUR D'ACQUISITION	VALEUR NETTE COMPTABLE (VNC) au 31/12/2024	DESTINATION
AUT01_01510		2014-362-4084	1 PC		21/10/2014	DSIT		OBSOLETE	828,25 €	0,00 €	RECYCLAGE
AUT01_01422		2014-362-4067	4 STATIONS DE TRAVAIL HP ZBOOK		29/09/2014	DSIT		OBSOLETE	1 387,86 €	0,00 €	RECYCLAGE
AUT01_02483		2015-362-4868	6 UC		15/01/2016	DSIT		OBSOLETE	3 445,68 €	0,00 €	RECYCLAGE
AUT01_02483		2015-362-4868	1 PC PORTABLE		15/01/2016	DSIT		OBSOLETE	869,00 €	0,00 €	RECYCLAGE
AUT01_01871		2015-362-0564	14 PC PORTABLE HP		23/03/2015	DSIT		OBSOLETE	9 091,42 €	0,00 €	RECYCLAGE
AUT01_03169		2016-362-5295	5 UC		20/02/2017	DSIT		OBSOLETE	5 116,95 €	0,00 €	RECYCLAGE
AUT01_03203		2016-362-5295	1 PC PORTABLE PROBOOK		22/03/2017	DSIT		OBSOLETE	574,76 €	0,00 €	RECYCLAGE
AUT01_02745		2016-362-1931	17 BUNDLE PC MEDIATHEQUE		05/08/2016	DSIT		OBSOLETE	13 006,70 €	0,00 €	RECYCLAGE
AUT01_02745		2016-362-1931	7 PC HP		05/08/2016	DSIT		OBSOLETE	5 355,70 €	0,00 €	RECYCLAGE
AUT01_04853		2019-347-2666	1 ECRAN		12/09/2019	DSIT		HS	136,16 €	0,00 €	RECYCLAGE
V00568	598		RENAULT MEGANE	CD 594 FL	27/03/2012	POLICE MUNICIPALE	90 880	HS	17 346,33 €	0,00 €	DESTRUCTION
V00556	590		RENAULT MASTER	BW 712 VC	02/12/2011	SPORTS	91 258		18 936,33 €	0,00 €	VOL
V00436	570		RENAULT MASTER	AB 598 YL	25/08/2009	VOIRIE	180 434	HS	29 638,09 €	0,00 €	VENTE
AUT01_03498		2017-311-1983	3 VTT électrique Lapierre marquée 17 OVERVOLT		17/10/2017	POLICE MUNICIPALE		HS	7 917,36 €	989,67 €	VENTE OU DESTRUCTION

